

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 3**

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3776-2011
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 15 DÉCEMBRE 2011
Pièces n°: B-0127

**Engagement n° 3 :**

*Expliquer comment le coût de retraite lié aux frais corporatifs peut avoir augmenté de un point neuf millions (1,9 M\$) entre deux mille dix (2010) et deux mille douze (2012) alors qu'il est de zéro virgule deux million (0,2 M\$) en deux mille douze (2012).*

**Réponse à l'engagement n° 3 :**

**Tableau E-3  
Portion du coût de retraite excluant le compte d'écarts  
incluse dans les frais corporatifs du Distributeur (M\$)**

Description	Année historique 2010	Année de base 2011	Année témoin 2012
Frais corporatifs excluant le compte d'écarts du coût de retraite (tel que présentés à la pièce HQD-7, Document 10)	31,4	36,9	37,5
Dont : Coût de retraite excluant le compte d'écarts	-0,6	1,1	1,3

**Le coût de retraite (excluant le compte d'écarts) lié aux frais corporatifs présente une augmentation de 1,9 M\$ passant de -0,6 M\$ pour l'année historique 2010 à 1,3 M\$ pour l'année témoin 2012.**

**Le Distributeur souligne que les frais corporatifs présentés à la pièce HQD-7, Document 10 de même qu'en réponse à la question 15 de la pièce HQD-14, Document 1.3 sont présentés en excluant le compte d'écarts du coût de retraite, alors que le tableau 4 de la pièce HQD-7, Document 1 présente un montant de 0,2 M\$ pour l'année témoin 2012 après la disposition de l'écart du coût de retraite 2011.**

**Il est à noter que l'inclusion de la portion du coût de retraite des frais corporatifs à titre d'élément spécifique a été effectuée de façon prospective à compter de 2011. Conséquemment, aucun montant ne figure à ce titre en 2010 au tableau 4 de la pièce HQD-7, Document 1.**